

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

**COMMUNE
DE FLOIRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC**

Séance du 28 septembre 2021

Objet

**Avenant au Contrat
Enfance et jeunesse
2018-2021.
Approbation –
Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 septembre 2021 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Etaient présents :

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –
M. CAVALIERE – Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT –
M. MEYRE – M. DESCLAUX DE LESCAR – M. DROILLARD –
Mme GRENOUILLEAU – Mme BIJOUX – M. BAGILET – Mme PROUHET –
M. BUNEL – Mme DURLIN – M. ASFOR – Mme SOLA – M. MEHERZI –
Mme ADENIS – Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD –
Mme CASTAGNET – M. LEDOUX – M. DANDY**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme SABI à M. CAVALIERE – Mme BONNAL à Mme LACUEY
M. SAILHAN à Mme CHEVAUCHERIE – M. JUIF à M. BOURIGAULT
M. SINSOU à M. CALT**

Mme Hélène BARBOT a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 26 novembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse. Le contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement entre la Caisse d'Allocations Familiales et la ville de Floirac. Il contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. La convention du Contrat Enfance Jeunesse (2018-2021) a défini les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Enfance et Jeunesse. Elle a pour objet de :

- favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil ;
- rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Le champ de la convention est constitué de 2 volets : volet Enfance et volet Jeunesse.

Il est proposé par la Caisse d'Allocations familiales un avenant pour le volet Enfance. Cet avenant modifie la convention "201800663" approuvé lors du Conseil Municipal du 26 novembre 2018 en développant l'action Lieux accueil enfants parents.

Le lieu d'accueil enfants/parents (LAEP) « Il était une fois » fonctionne depuis 2007. Il propose un accueil les jeudis de 15h30 à 17h30 (hors vacances scolaires) dans les locaux du Centre communal d'action sociale (CCAS), situé dans le bas-Floirac, à proximité de la mairie.

Depuis plusieurs années, et notamment lors des bilans petite enfance, il a été retenu plusieurs constats : difficulté d'accès pour les habitants du Haut-Floirac à se rendre au LAEP, notamment pour les familles non véhiculées ; forte demande de soutien à la parentalité dans le quartier Dravemont, quartier prioritaire (politique de la ville), non-fréquentation de ces familles.

C'est pourquoi, le CCAS propose l'ouverture d'un second lieu d'accueil dans le quartier Dravemont, dans un appartement mis à disposition par Aquitanis.

Ce nouvel accueil démarrera courant l'automne 2021, conformément au projet initial du LAEP « Il était une fois » et ouvrira les mardis de 9h30 à 11h30 (hors vacances scolaires).

Toutes les clauses de la convention initiale, et ses annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
Vu la circulaire n°2014-009 du 26 mars 2014 concernant la prestation de Service Unique ;
Vu l'avenant à la convention d'objectifs et de financement ci-annexé ;
Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie participative et Agenda 21 réunie en date du 14 septembre 2021 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE l'Avenant à la Convention d'objectifs et de Financement

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant 2021 de la convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance et Jeunesse 2018-2021.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 29 septembre 2021

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
Pour : 33
Contre :
Abstention :



Le Maire,